



Jury de concours – 2023-21

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité.....

DECISION DU MAIRE

OBJET : Concours de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un campus éducatif à Saint-André de l'Eure : choix du lauréat

Par délibération n°2023-22 en date du 22 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un campus éducatif sur le site de l'Îlot Bernard à Saint-André de l'Eure.

A l'issue de la phase candidature et au vu du procès-verbal du jury de concours en date du 7 juin 2023, trois candidats ont été admis à concourir par décision du pouvoir adjudicateur en date du 16 juin 2023.

Le jury de concours, réuni le 08 novembre 2023, après analyse des projets conformément aux critères énoncés au règlement de consultation, a procédé au classement des offres.

L'équipe ayant pour mandataire ATELIER CITE ARCHITECTURE a été classée première.

Par ces motifs, le Maire de Saint-André de l'Eure décide,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;
- VU le code de la commande publique, et notamment les articles L2125-2° et R2162-15 à R2162-26 ;
- VU la délibération du conseil municipal n°2023-22 en date du 22 mars 2023– **Autorisant notamment** le Maire à désigner le ou les lauréats du concours, sur avis du Jury, et à lancer avec le ou les lauréats une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable
- VU la décision portant désignation des trois candidats admis à concourir en date du 16 juin 2023 ;
- VU le procès-verbal de jury de concours en date du 08 novembre 2023 ;

DECIDE

- **De désigner** lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un campus éducatif à Saint-André de l'Eure le candidat suivant :

ATELIER CITE ARCHITECTURE (mandataire) / 66 rue René Boulanger – 75010 Paris

Cotraitants :

- FORR – 100 Boulevard de Charonne – 75020 Paris ;
 - SCOPING – 15 avenue Emile Baudot – 91300 Massy ;
 - ATEVE INGENIERIE – 3 rue des Montiboeufs – 75020 Paris
 - VIASONORA – 17 rue Froment – 75011 Paris
- **De préciser** que les trois groupements admis à concours ont présenté un projet conforme au règlement de concours et se verront donc allouer la somme de 34 000 € HT soit 40 800 € TTC. Conformément au règlement de concours, la rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat ;
 - **D'inviter** le candidat désigné lauréat aux négociations en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande publique ;
 - **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Evreux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705073-20231121-2023-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

St-André de l'Eure, le 21/11/2023



Le Maire
Franck BERNARD